



Viabilisation d'un lot de 4 parcelles?

Par **audrey**, le **26/07/2009** à **23:12**

Bonjour,

j'ai signé un compromis de vente d'un terrain qui fait partis d'un lot de 4 parcelles mais le propriétaire prétend ne pas avoir à viabiliser les parcelles alors que notre maitre d'oeuvre prétend que si.

A partir de combien de parcelles le propriétaire est tenue de les viabilisées?
Et surtout vers qui puis je m'orienté pour le faire appliquer son devoir de viabilisation?